

L'Intersyndicale claque la porte du CDAS !

Les nouvelles ne sont pas bonnes dans le domaine social non plus !

L'Intersyndicale a attiré l'attention de la parité administrative sur les intentions de notre Ministère en matière sociale. Cette « réforme » vise à mettre en adéquation les structures des délégations départementales avec celles régionales de la dépense par CHORUS.

La régionalisation prévue des délégations aura de multiples facettes néfastes pour tous les agents du département. Certaines missions effectuées dans les départements seraient centralisées au niveau national :

- Réservation de logements sociaux, réduite à peu de chagrin en province.
- ALPAF et les prêts aux agents.
- EPAF pour les dossiers vacances qui seraient traités « en ligne ».
- Gestion de la restauration collective.

Une plate forme régionale sera créée sous les ordres d'une personne nommée par l'Administration Centrale pour mutualiser les procédures d'achat, les dépenses et recherches de convention.

Dernier étage de ce missile, cette régionalisation s'accompagnerait d'une forte diminution du nombre d'assistants de la délégation :

Dans les départements de moins de 1000 agents, ne subsisterait que le délégué social.

Pour les autres, les départs se feraient au fil de l'eau (mutation ou départ en retraite).

Bien entendu, derrière tout cela, ce sont encore et toujours les économies budgétaires qui sont voulues. Qu'importe le reste !

- Quid du social?
- Quid de la proximité ?
- Quid du BIL (Arbre de Noël, mini-colos de la Toussaint, sorties des ados, des actifs, des retraités ?

L'Intersyndicale a donc après avoir lu une motion (voir au verso) a demandé à la parité administrative de voter sur le vœu suivant :

"Les membres du CDAS de Loire-Atlantique se déclarent opposés à tout projet national de remise en cause des missions actuelles des délégations départementales des services sociaux, ainsi que de la qualité et du montant des prestations sociales accordées aux agents de leur département."

La parité administrative a longuement tergiversé, proposant de transmettre notre vœu à la Centrale, puis de l'appuyer d'un courrier.

Mais bien entendu comme à son habitude, en ne mouillant pas sa chemise.

Encore une fois, seuls les représentants des personnels prenaient leur courage à deux mains pour dénoncer cette nouvelle attaque.

Devant le manque d'engagement de nos responsables à défendre les agents, les OS ont décidé de quitter la séance sans discuter des projets 2011 : quel intérêt dans de telles conditions?



MOTION

Motion présentée par l'Intersyndicale Finances Publiques aux membres du Conseil d'Administration de l'Action Sociale (CDAS) du département de Loire-Atlantique à la séance du 25 février 2011

Des informations concordantes font état d'une évolution inquiétante des moyens humains et financiers accordés à l'action sociale par notre Administration centrale.

Après le dégraissage continu des services des Finances, il semblerait que l'Etat employeur ait la ferme intention de s'attaquer désormais à "rationaliser" l'action sociale dans notre Ministère.

Des projets de régionalisation sont à l'étude et les délégations départementales se verraient petit à petit vidées de leur substance par la perte d'un certain nombre de leurs missions qu'elles assumaient jusqu'à maintenant avec l'entière satisfaction des agents (la gestion de l'attribution des différents prêts et la gestion de la restauration collective sont notamment visées).

Cet éloignement d'un contact humain au niveau social, s'il devait se concrétiser nous paraît totalement inadmissible; il concerne des décisions souvent lourdes de conséquences pour les agents de notre ministère, qui plus est dans le contexte de dégradation continue de notre pouvoir d'achat.

La traque aux "emplois" récupérables semble aussi lancée sur les emplois d'assistant(e)s des délégations départementales: les départements de moins de 1000 agents n'en seraient plus dotés et dans ceux de plus de 1000 agents, les assistant(e)s qui partiront, pour une raison quelconque, ne seront plus remplacés.

La politique du logement semble elle aussi visée : à terme, seuls les agents de la région parisienne pourraient bénéficier de la réservation de logements sociaux.

Nous demandons par conséquent aux membres du CDAS de Loire-Atlantique de se prononcer par un vote sur le texte suivant, texte qui devra être annexé au procès-verbal de cette réunion :

"Les membres du CDAS de Loire-Atlantique se déclarent opposés à tout projet national de remise en cause des missions actuelles des délégations départementales des services sociaux, ainsi que de la qualité et du montant des prestations sociales accordées aux agents de leur département."

Le 25 février 2011